



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

LA JEUNE FRANCE

*Gymnastique Artistique Féminine et Masculine (UFOLEP), Baby gym,
*Trampoline
*Choré A Jazz danses
*LFR Gym adultes (gym douce, Pilates)
*Centre de Loisirs Sans Hébergement (D.D.J.S) N°ORG/038ORG0349
Agrément du 20.06.50 n°9516
Agrément d'établissement sportif -DDJS : 038897 ET 0290
Siret : 30876784700012

LFR GYM ADULTES - CHORé A JAZZ Danses

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son/sa signataire peut accéder aux installations de son club et aux activités sportives (Pilates -mix gym-renforcement musculaire -circuit training) et artistiques (danse modern' jazz) dans le contexte particulier instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux adhérents et adhérentes de l'ASC JEUNE FRANCE

Il/elle atteste avoir été informé que l'ASC Jeune France s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;

- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'ASC Jeune France ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par le Club ainsi que les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

LES GESTES BARRIÈRE :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades

Dans le cadre de la reprise des cours collectifs, les séances se dérouleront dans la salle de danse, ou dans la grande salle, en groupes réduits + l'instructeur, l'éducateur ou le professeur afin de respecter la distanciation sociale.

L'espace entre chaque participant (e) sera de 4 m 2. Chaque emplacement individuel sera matérialisé par une croix au sol. (Salle de danse)

Les séances seront encadrées par _____, salarié (e) de l'ASC Jeune France.

Pour participer vous vous engagez à :

- Porter un masque avant et après la séance
- Venir en tenue de sport car il est impossible de se changer sur place.
- Utiliser le vestiaire qui vous aura été attribué (salle du bas ou salle du haut)
- Respectez la distanciation sociale(1m) dans couloir et les escaliers et la salle
- Demeurer à la place qui vous a été attribuée dans la salle durant toute la séance (sauf nécessité naturelle impérieuse)
- Être équipé (e) d'un tapis personnel, d'une bouteille d'eau et d'une serviette de toilette ou de bain.
- Laver vos mains en entrant et sortant de la salle. (Ou gel hydroalcoolique personnel)
- Emarger par sa signature la fiche de présence à la séance de sport ou au cours

Nom et prénom de l'adhérent (e) ou de son représentant légal (pour un mineur)

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de reprise d'activité sportive ou artistique de l'ASC Jeune France

Date :

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour un mineur :